

Les brèves du Sundep Paris

octobre 2010



71% des Français rejettent le projet de loi sur les retraites
La mobilisation contre cette réforme ne faiblit pas
Le gouvernement, de plus en plus provocateur, s'entête
Les travailleurs, y compris ceux de l'enseignement privé,
doivent affirmer clairement leurs choix.

Nous, enseignants et personnels de droit privé, devons entrer dans le mouvement de grève générale lancée par plusieurs syndicats de salariés.

Nous ne pouvons plus continuer à profiter des luttes menées depuis la rentrée, sans apporter notre soutien à tous ceux qui se sont déjà engagés.

Un soutien moral ne suffit plus !

La grève est un droit pour tous, donc pour chacun et chacune d'entre nous ! Utilisons-le !

Soyons aussi de toutes les manifestations pour nous faire entendre !

Il s'agit désormais de participer activement à la montée en puissance d'un mouvement général, pour gagner le retrait de ce projet intolérable.

Ne donnons pas l'occasion au gouvernement de gagner ce combat ! Ne le laissons pas gagner ni aujourd'hui, ni demain !

Manifestations à Paris pour les retraites

jeudi 28 octobre 2010 à 13h

Trajet : départ 13h de République en direction de Saint Augustin

République - Bd St Martin - Bd St Denis - Bd Bonne nouvelle - Bd Poissonnière - Bd Montmartre - Bd Hausmann - St Augustin

Un deuxième parcours sera peut-être organisé (consultez [le site du Sundep Île-de-France](http://sundep.idf.free.fr) - <http://sundep.idf.free.fr>).

Ordre des cortèges : CFTC - CGT - Jeunes - CFE/CGC - CFDT - UNSA - FSU - Solidaires – FO

samedi 6 novembre 2010 à 14h30

Trajet : départ 14h30 de République vers Bastille puis Nation

Ordre des cortèges : CGT - CFE/CGC - CFDT - UNSA - Jeunes - FSU - CFTC - Solidaires - FO

Un deuxième parcours sera peut-être organisé (consultez [le site du Sundep Île-de-France](http://sundep.idf.free.fr) - <http://sundep.idf.free.fr>).

SUNDEP-Solidaires Académie de Paris 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET

Tel : 01 43 60 59 47 - Email : ac-paris@sundep.org

Site web national : <http://www.sundep.org>

Site académique : <http://sundep.idf.free.fr>

PSAEE

(Personnels des services administratifs et économiques, des personnels d'éducation et des documentalistes des établissements d'enseignement privés) : la casse continue

Un certain nombre de dispositions conventionnelles sont actuellement en négociations, comme par exemple la durée du temps de travail. De ce fait, les chefs d'établissement risquent de se montrer très prudents au moment de déterminer votre rémunération et vos congés payés.

Les chefs d'établissement attendront certainement la fin des négociations avec les « partenaires sociaux », c'est-à-dire le début de l'année 2011, pour s'engager vraiment dans la reclassification de leurs personnels. Restez vigilants et faites remonter toutes les informations au SUNDEP.

Heures de laboratoire

La décision du conseil d'État de février 2010 remet en cause une circulaire du ministère de l'Éducation nationale visant à ce que les heures de laboratoire ne soient plus prises en charge par l'État. Depuis, le ministère ne s'est toujours pas prononcé et le rectorat refuse donc de payer les heures de laboratoire. Pour faire valoir votre droit à paiement de ces heures par le ministère, vous pouvez saisir le tribunal administratif.

Candidats à un concours

À partir de la session 2011, les maîtres du privé peuvent s'inscrire aux concours internes du public à l'exception du concours interne de l'agrégation.

Pour cela, il faut justifier de 3 années de service et avoir eu « la qualité d'enseignant non titulaire dans les établissements d'enseignement publics ou privés sous contrat pendant tout ou partie de la période comprise entre le 1^{er} septembre de l'une des six dernières années scolaires et la date des résultats d'admissibilité. »

En cas de succès, la carrière se poursuit dans l'enseignement public.

Accès à l'échelle de rémunération des AE

Peuvent solliciter l'accès à l'échelle de rémunération des AE (adjoint d'enseignement) :

- les maîtres auxiliaires sous contrat définitif ayant au moins deux ans de services effectifs,
- les maîtres en CDI qui ont obtenu un contrat définitif au 1^{er} septembre 2010,
- les maîtres en CDI qui ont obtenu un contrat provisoire au 1^{er} septembre 2009, pour lesquels l'inspection pédagogique est reportée au 1^{er} trimestre scolaire et qui, par conséquent, ne seront pas placés dès le 1^{er} septembre 2010 en contrat définitif, peuvent dans les mêmes conditions présenter leur candidature, sous réserve des résultats de l'inspection.

Les dossiers de candidature devront être retournés au rectorat, au plus tard pour le 15 novembre 2010.

Accès exceptionnel par listes d'aptitude

des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat bénéficiant des échelles de rémunération d'adjoint d'enseignement (AE), de chargé d'enseignement (CE) et de chargé d'enseignement d'éducation physique et sportive (CEEPS) aux échelles de rémunération de professeur certifié, de professeur de lycée professionnel et de professeur d'éducation physique et sportive.

Les dossiers de candidature devront être retournés au rectorat, au plus tard pour le 15 novembre 2010.

Valeur du point de la Fonction publique
au 1^{er} juillet 2010 :
55,5635 €

Valeur du point PSAEE
au 1^{er} septembre 2010 :
57,49 €

SUNDEP-Solidaires Académie de Paris 33 rue de la Capsulerie - 93170 BAGNOLET

Tel : 01 43 60 59 47 - Email : ac-paris@sundep.org

Site web national : <http://www.sundep.org>

Site académique : <http://sundep.idf.free.fr>